

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 8 mai 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.
Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
***Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE) –
Planification de l'audience des 15 au 25 septembre 2020 (preuve supplémentaire
du Distributeur et processus connexe, audience à distance).***

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* procède ci-après à traiter de deux aspects en vue de l'audience des 15 au 25 septembre 2020 au présent dossier, en tenant compte notamment des représentations en pages 1-3 de la [pièce C-ROEE-0008](#) relatives au besoin d'une preuve supplémentaire d'Hydro-Québec Distribution (HQD) sur la mise à jour de sa prévision de la demande dans le contexte actuel.

1. *BESOIN D'UNE PREUVE SUPPLÉMENTAIRE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD) SUR LA MISE À JOUR DE LA PRÉVISION DE LA DEMANDE DANS LE CONTEXTE ACTUEL*

Nous sommes tout à fait en accord avec le diagnostic effectué en pages 1-3 de la [pièce C-ROEE-0008](#) et soulignant le besoin, d'ici l'audience, d'une preuve supplémentaire d'Hydro-Québec Distribution (HQD) sur la mise à jour de la prévision de la demande dans le contexte actuel.

Nous ajoutons que cette prévision est susceptible d'une évolution continue, vu les incertitudes actuelles quant à la durée de la pandémie, aux modalités du déconfinement graduel et de la relance ainsi qu'aux effets à plus long terme :

- A. de nature économique (fermetures ou modifications des activités des entreprises mais aussi soutien ou réorientation des aides gouvernementales vers certains types d'activités notamment vers l'autosuffisance de biens essentiels, modifications de la demande de biens et services internes et des exportations, etc.),
- B. de nature démographique (mises en chantier) et
- C. de nature énergétique (position concurrentielle des formes d'énergie, modifications de la demande électrique liées au maintien partiel de la distanciation physique, besoins accrus de fiabilité en certains endroits ou pour certains clients, etc.).

Nous précisons que :

- Les réseaux autonomes (qui constituent le sujet de notre intervention) sont susceptibles d'être affectés à la fois par ceux des facteurs ci-dessus qui sont communs au réseau intégré et aux réseaux autonomes, mais aussi par des facteurs spécifiques aux réseaux autonomes et pouvant d'ailleurs varier d'un réseau autonome à l'autre.
- Le Plan d'approvisionnement des réseaux autonomes (et variant d'un réseau autonome à l'autre) est même susceptible d'évoluer également davantage d'ici la date d'audience, alors que nous serons mieux à même d'évaluer comment tous les facteurs économiques, démographiques et énergétiques susdits affectent non seulement la demande, mais aussi :
 - le plan de construction d'équipements d'approvisionnement de diverses sources renouvelables ainsi que
 - l'installation ou la réparation d'équipements chez les clients dans le cadre de mesures d'efficacité énergétique (PGEÉ), de biénergie ou d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ-RA).
- Nous notons aussi que plusieurs entreprises des secteurs forestier, industriel et minier emploient du personnel local (notamment autochtone) qui est lui-même astreint à des réalités de confinement, d'infection et de distanciation physique propres à leurs communautés d'origine, ce qui peut ainsi les empêcher de se rendre à leur travail et donc affecter, parfois de façon drastique, ces entreprises.
- Les capacités de déplacement du propre personnel d'Hydro-Québec vers les réseaux autonomes sont-elles-mêmes affectées. En effet, outre le fait que l'équipe des réseaux autonomes est située en Gaspésie (ce que nous avons déjà soulevé), nous constatons déjà de manière généralisée que le maintien des règles de distanciation physique entre employés de HQD partout au Québec rend plus coûteux, plus complexes et plus rares les déplacements sur le terrain. Cela a nécessairement un effet accru sur les réseaux autonomes dont la plage saisonnière d'activités de constructions et installation est déjà plus restreinte.

Nous soumettons donc, en accord et en ajout, par rapport au ROÉÉ, qu'une mise à jour de la preuve d'Hydro-Québec Distribution (HQD) résultant de l'ensemble de ces questions sera requise d'ici l'audience.

Nous sommes toutefois en léger désaccord avec le moyen proposé par le ROÉÉ. En effet, nous ne pensons pas que cette preuve supplémentaire devrait être administrée à l'audience par « *un panel* » supplémentaire d'Hydro-Québec Distribution (HQD). Nous recommandons au contraire que plusieurs des panels d'audience d'Hydro-Québec Distribution (HQD) devraient être mis à contribution, ceci afin de bien intégrer cette preuve supplémentaire au dossier existant. Ces panels seraient les suivants :

- Le panel général initial d'Hydro-Québec Distribution (HQD) comprenant son président devrait inclure à sa présentation une vue d'ensemble des aspects susdits, tant en ce qui concerne le réseau intégré que les réseaux autonomes.
- Le panel « *Planification de la demande* » d'Hydro-Québec Distribution (HQD) devrait inclure à sa présentation les aspects susdits, notamment économiques, démographiques et énergétiques qui affectent de façon commune le réseau intégré et les réseaux autonomes.
- Le panel « *Réseaux autonomes* » d'Hydro-Québec Distribution (HQD) devrait inclure à sa présentation l'ensemble des aspects susdits et la manière dont ils affectent le Plan (demande, approvisionnements et construction d'équipements de sources renouvelables, efficacité énergétique, biénergie, PUEÉ-RA) dans chacun des réseaux autonomes.

Par ailleurs, afin que cette preuve supplémentaire d'Hydro-Québec Distribution (HQD) soit présentée de manière rationnelle et efficiente, nous recommandons respectueusement à la Régie de requérir **son dépôt préalable par écrit par HQD sous la forme de révisions au sein des pièces déjà existantes du dossier** (sur la demande en général, sur les réseaux autonomes, etc.), avec une ronde de demandes de renseignements, suivies de réponses et de la possibilité pour chaque intervenant d'amender sa preuve en conséquence, **le tout en août 2020**.

2. AUDIENCE À DISTANCE LES 15 AU 25 SEPTEMBRE 2020

Sur un autre aspect de la planification de l'audience, nous soumettons respectueusement qu'il semble déjà probable que le Tribunal doive commencer à planifier l'éventualité d'un scénario de tenir cette audience à distance les 15 au 25 septembre 2020.

En effet, il est plus probable qu'improbable qu'un vaccin à efficacité élevée au virus SARS-CoV2 n'aura pas encore été découvert, testé en trois phases, approuvé, produit massivement, distribué commercialement et administré à l'ensemble de la population québécoise avant le 15 septembre 2020. De plus, une seconde vague de la pandémie est projetée par la majorité de la communauté scientifique.

Dans ce contexte, il est vraisemblable qu'une audience physique de la Régie de l'énergie en septembre 2020 requerrait toujours de la distanciation physique en salle ainsi que dans les corridors d'accès, la salle d'accueil, les petites salles de réunions, les ascenseurs et les escaliers, de même que l'installation d'écrans de plexiglas devant les tables des régisseurs, du personnel de la Régie, des témoins et entre les plaideurs et la greffière et le sténographe. Deux traducteurs ne pourraient être présents en même temps dans leur cubicule. Un protocole de désinfection devrait aussi être prévu lors de chaque changement d'usager des tables et micros des plaideurs ou du personnel de la Régie ou des témoins, du cubicule des traducteurs, éventuellement des chaises et tables de la salle principale et des petites salles de réunion, en plus de prévoir des mesures spéciales pour les corridors d'accès, la fontaine, le vestiaire, la salle d'accueil et les portes. Il se peut qu'un protocole, à l'entrée, quant à un test de dépistage de chaque personne en 15 minutes (dont le taux de faux négatifs connu est cependant de 15%) soit aussi prévu, avec embauche de personnel pour l'administrer. Enfin, malgré toutes ces mesures, ne pourront participer à l'audience physique les personnes à risque (en raison de leur âge ou de leur condition de santé), les personnes infectées ou en quarantaine ou devant aider des proches en de telles situations ou se trouvant en des régions non encore complètement déconfinées ou dont les déplacements posent des difficultés.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous recommandons respectueusement à la Régie d'envisager un scénario d'audience à distance les 15 au 25 septembre 2020. Étant donné l'impossibilité actuelle (que nous comprenons bien) de diffuser en temps réel l'audio d'une telle audience sur le site Internet de la Régie, cela signifie qu'il serait requis que puissent y participer électroniquement non seulement les régisseurs, le sténographe, la greffière, les procureurs et les témoins (pendant la période de leur témoignage), mais également l'ensemble des équipes, en tout temps (en écoutant et en voyant l'audience, ce qui leur permettra d'échanger privément par courriels ou textos avec leurs procureurs en temps réel), et les sténographes (qui parleraient alors dans un lien audio distinct).

La plateforme GoToMeeting aura alors déjà été employée par la Régie à plusieurs reprises. Elle est reconnue comme étant sécuritaire, fiable et plus conviviale que d'autres plateformes.

La plateforme technologique retenue devra également permettre de montrer sur écran, en temps réel, les présentations et autres documents auxquels les régisseurs, procureurs et témoins référeront. Nous invitons toutefois la Régie à requérir que toute telle présentation ou tout nouveau document soient déposés d'avance, car certains des membres des équipes des divers participants (dont plusieurs membres de l'équipe du RTIEÉ) résident dans des régions mal desservies par Internet ou dont la bande passante est restreinte, ce qui l'obligera à participer en audio seulement, avec téléchargement d'avance des nouveaux documents.

Nous invitons également à prévoir que l'enregistrement visuel de l'audience serait bloqué, afin de maintenir le droit à l'image et à la privité. De même, l'enregistrement audio et visuel serait bloqué en cas de séance à huis clos.

La présidence d'une telle audience à distance représentera un défi. Nous recommandons qu'un soutien technique soit disponible en temps réel (privément, par téléphone et courriel) afin de régler toute difficulté de connexion que la Régie ou qu'un participant pourraient éprouver. Nous recommandons également des pauses plus fréquentes que lors d'une audience en salle,

vu la difficulté de demeurer concentrés sur écran pendant 9 jours. Les transcriptions écrites de la journée devraient pouvoir être accessibles comme actuellement, chaque soir.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ESQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).